



Saint-Brieuc, le 30 novembre 2023

Le Préfet de Côtes-d'Armor

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département
(en communication à Madame et
Messieurs
les Sous-préfets d'Arrondissement)

Bureau onacvg

Affaire suivie par : Guillaume LE MEUR

Tél : 02 57 61 00 81 / Mél : guillaume.lemeur@onacvg.fr

Objet : Labellisation des projets mémoriels de l'année 2024

Référence : GLM n° 1467

P. J. : Fiche projet 2024

Le cycle mémoriel 2024-2025 sera marqué par le 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la victoire. De nombreuses manifestations émailleront le territoire et commémoreront les événements de 1944. J'invite les collectivités territoriales et les associations à soumettre des projets d'importance qu'elles comptent mettre en œuvre l'an prochain. Ces projets devront être innovants, créatifs et si possible, en lien avec la jeunesse.

Ils seront à adresser à l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) des Côtes-d'Armor pour le lundi 11 décembre 2023 dernier délai.

Les projets les plus remarquables pourront obtenir une labellisation de l'État. Ils devront s'inscrire dans les thématiques liées à l'année 1944 et plus particulièrement la Résistance, les répressions et les combats pour la Libération.

Dans cette perspective, il est demandé aux porteurs de projets de retourner complétée, pour le lundi 11 décembre 2023, la fiche ci-après à l'ONaCVG :

Office national des combattants et victimes de guerre

**4, Rue Nicolas Copernic
22950 TRÉGUEUX**

guillaume.lemeur@onacvg.fr

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande.

M. Guillaume LE MEUR, directeur du service départemental de l'ONaCVG, se tient à votre disposition pour toute question relative à cette demande de labellisation.

Le Préfet

Stéphane ROUVÉ

